Épitomé

Un condensé de l'Observation santé au cœur des territoires

#9 - Juin 2025

Santé des personnes en situation de handicap

L'ambition de cette collection thématique est de vous offrir un condensé de l'observation de la Fnors et des ORS et d'en extraire les tendances majeures de l'action en santé sur les territoires. La qualité scientifique du réseau et son agilité en termes de méthodologie et de coopérations seront mises en avant pour toujours plus inspirer et éclairer les décideurs, les acteurs, au-delà du seul champ de la santé, et la société civile. Cette revue aide à mieux saisir les contextes locaux pour agir de façon appropriée.

édito

À l'occasion des 20 ans de la loi du 11 février 2005, le choix du thème de notre 9e Épitomé « Santé des personnes en situation de handicap » était pour la Fnors et le réseau des ORS une évidence.

La pluralité des travaux présentés dans ce numéro souligne la nécessité de prendre en compte les parcours de vie des personnes en situation de handicap : repérage des vulnérabilités dès le plus jeune âge, diagnostic, prise en charge sociale, médico-sociale et sanitaire, inclusion dans la cité et accompagnement des personnes vieillissantes.

Les nombreux travaux réalisés ces dernières années par les ORS de toutes les régions, témoignent de la reconnaissance de nos compétences pour accompagner la prise de décision dans le champ du handicap, et indiquent une volonté accrue de nos politiques publiques d'adapter les organisations, services et établissements aux besoins spécifiques de ces personnes et de leurs aidants.

Enfin, consacrer ce numéro aux populations en situation de handicap est aussi l'occasion, pour moi, de vous informer de deux publications à venir et réalisées sous l'égide de la Fnors : la première avec le concours de l'INCa intitulée « Les situations de vulnérabilité face aux cancers : approche territoriale et exploration des parcours », et la seconde en collaboration avec l'Onaps et le soutien de la Firah « Pratique d'activité physique et sportive des personnes en situation de handicap vivant à domicile en France : une approche par les parcours de vie ».

Vous en souhaitant une bonne lecture…

Céline LECLERC
Présidente de la Fnors

- En 2022, en France hexagonale, **14,5 millions de personnes de 15 ans ou plus vivant à domicile déclarent avoir au moins une limitation fonctionnelle sévère** (au moins une impossibilité ou beaucoup de difficultés pour une fonction sensorielle, motrice, physique autre, liée à la mémoire, la concentration ou l'organisation, ou liée au relationnel).
- **5,4 millions de personnes de 15 ou plus ont une restriction importante pour réaliser des actes du quotidien** (liés à la mobilité, à l'entretien personnel, aux activités domestiques).
- Au 31 décembre 2022, **12 300 établissements et services** pour enfants (4 030) et adultes (8 270) handicapés sont dénombrés en France et offrent **530 000 places**.
- Fin 2022, **1,3 million de personnes bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés** (AAH) et **435 000 enfants sont bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé** (AEEH).
- En 2023, **3,1 millions de personnes sont titulaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé** (RQTH), soit 7,5 % de l'ensemble de la population d'âge actif.

Sources : Drees, enquête Autonomie 2022 en logement ordinaire. Drees, enquête ES-Handicap 2022. Cnaf, CCMSA. Agefiph.

SOMMAIRE

Introduction	2
Travaux réalisés dans le réseau des ORS	2-3
Sélection bibliographique des travaux des ORS et de la Fnors sur la thématique	3
Parole d'expert	4
Chiffres clés	5
Zoom en région	6

Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé

Introduction

En France, la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap » reconnaît que la situation de handicap est liée à une inadaptation de l'environnement subie par la personne concernée qui limite la réalisation d'activités ou restreint la participation à la vie en société. Ainsi, quel que soit le type d'altération ou le trouble de santé et son degré de gravité, le handicap n'est pas une caractéristique propre de la personne, mais naît de la relation avec un environnement. Dès lors, il est du ressort des politiques publiques de réduire la situation de handicap en favorisant la participation aux activités et l'accès à la vie sociale et aux droits des personnes en situation de handicap.

Les ORS et leur fédération accompagnent les acteurs dans l'élaboration de politiques publiques adaptées à la diversité des personnes et des situations de handicap. Ils s'intéressent à l'accès aux soins (préventif et curatif) mais aussi, dans une conception globale de la santé, aux accès à l'école, à l'emploi et à l'ensemble des activités de la vie sociale, quel que soit l'âge de la vie.

Travaux réalisés dans le réseau des ORS

Zoom sur deux productions

Repérage et orientation suite à des signes d'alerte dans le développement des tout-petits, et renforcement des compétences des professionnels éducatifs

Évaluation du programme « Coup de Pouce » porté par l'APAJH Loire

Contexte

Le dispositif « Coup de Pouce » (CdP) créé en 2015 par le Centre d'action médico-sociale précoce (Camsp) de Montbrison est porté par l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) Loire. Il s'agit d'une équipe de professionnels exerçant majoritairement au Camsp, qui se déplace, à la demande des structures petite enfance et écoles maternelles et avec l'accord des parents, lorsque des signes d'alerte sont perçus dans le développement des enfants. L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, financeur du dispositif, a souhaité en 2021 faire évaluer ce dispositif expérimental par l'ORS Auvergne-Rhône-Alpes.

Méthode

L'ORS a déployé la méthodologie suivante :

- une analyse des données d'activité du dispositif ;
- une enquête qualitative par entretiens semi-directifs, individuels ou d'équipe, avec des parents d'enfants accompagnés, des professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), des écoles, de la PMI, des assistantes maternelles, des professionnels de CdP et du Camsp et des professionnels intervenant dans le suivi de l'enfant (orthophonistes, médecin traitant…).

Résultats et perspectives détaillées

Le dispositif CdP est apprécié des familles, des professionnels des écoles et des structures spécialisées car il facilite un meilleur repérage et adressage de ces enfants et fluidifie leur entrée dans un parcours d'accompagnement. Ses points forts sont une équipe pluridisciplinaire ayant l'habitude du travail en réseau, qui intervient *in situ* pour une observation de l'enfant et un premier bilan, permettant de guider les enseignants. Un livret-guide est également proposé pour outiller les professionnels sur le repérage de troubles du développement. Les délais d'attente pour une prise en charge spécialisée étant longs, le dispositif peut accompagner l'enfant sur une durée maximum de 6 mois. Une piste d'amélioration a été identifiée : CdP n'était pas bien repéré par les médecins généralistes, peu sollicité par les EAJE et moins encore par les assistantes maternelles. Une sensibilisation de ces professionnels intervenant auprès des tout-petits a ainsi été préconisée afin de permettre aux enfants concernés de bénéficier rapidement d'aides adaptées.

Accéder à l'étude

De la persistance de certains stéréotypes vers l'égalité professionnelle

État des lieux de l'égalité Hommes/Femmes en situation de handicap au regard de l'emploi à La Réunion

Contexte

Afin d'avoir une connaissance territorialisée Dans le cadre du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) 2020-2023, l'ORS Réunion a été sollicité pour mener un état des lieux exploratoire de l'emploi des femmes en situation de handicap à La Réunion. Ce travail a été financé par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (Deets), le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph). Afin de pouvoir proposer des pistes d'actions concrètes pour améliorer l'emploi des femmes en situation de handicap, l'état des lieux porte sur la scolarisation et l'orientation professionnelle, l'accompagnement à l'emploi, l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi.

Méthode

Il s'agit d'une étude qualitative centrée sur le parcours des femmes de plus de 16 ans vivant à La Réunion et ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Entre début avril et fin juin 2021, huit focus group ont été réalisés incluant trois catégories de personnes : les femmes avec une RQTH, des parents/proches et représentants associatifs, les professionnels ressources sur la thématique de l'emploi des personnes en situation de handicap, soit 45 personnes au total.

Résultats et perspectives détaillées

La quasi-totalité des personnes rencontrées ne s'est jamais posé la question du genre dans l'accès ou le maintien en emploi des travailleurs handicapés car en matière d'insertion professionnelle, le handicap prime. Néanmoins, les stéréotypes et représentations demeurent tout au long du parcours scolaire et professionnel.

Les éléments recueillis ont permis d'identifier des leviers de l'insertion professionnelle des femmes : faire évoluer les représentations sociales du handicap et les représentations genrées des métiers, agir sur l'orientation, la mixité des métiers et les stéréotypes dès la scolarisation, valoriser les réussites professionnelles des femmes, appuyer les familles, sensibiliser les professionnels et les acteurs et enfin, communiquer davantage.

Ce premier travail exploratoire a permis de définir un ensemble de pistes d'actions pour favoriser l'insertion des femmes en situation de handicap.

Accéder à l'étude

Synthèses documentaires des ORS et de la Fnors sur la thématique

Ci-après une sélection de synthèses documentaires des ORS et de la Fnors sur la thématique.
Pour accéder à une revue bibliographique plus complète : www.fnors.org

Bec E. **Architecture, habitat et handicap : Penser les espaces de demain. État des lieux et mises en œuvre inspirantes.** Montpellier : CREAI-ORS Occitanie ; 2024. 65p.

Bec E. **L'autodétermination des personnes en situation de handicap. État des lieux et mises en œuvre inspirantes. Notes documentaires.** Montpellier : CREAI-ORS Occitanie ; 2023. 71p.

Duchemann C. **Handicap et santé. Dossier documentaire.** Saint-Denis : ORS La Réunion. 2021. 20p.

Bec E. **Maison d'accueil spécialisée (MAS), Foyer d'accueil médicalisé (FAM), Établissement d'accueil médicalisé (EAM). Etat des lieux. Note documentaire.** Montpellier : CREAI-ORS Occitanie ; 2024. 46p.

Santé des proches aidants et interventions en santé publique. Analyse de la littérature internationale. Paris : ORS Île-de-France. 2020. 40p.

Duchemann C. **La surdité. Dossier documentaire.** Saint-Denis : ORS La Réunion. 2020. 18p.

BD « Le handicap au travail, une affaire drôlement sérieuse ». ORS BFC et M. Choubi, 2023. 24 p.

Parole d'expertes

Sabrina SINIGAGLIA, responsable de projets, études et formations à la Fédération nationale des CREAI (ANCREAI)

Nathalie MARTINEZ, docteur en psychologie, coordinatrice au CREAI-ORS Occitanie

Quels sont les enjeux autour de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap ? Et plus particulièrement pour le dépistage et la prise en charge des cancers ?

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a fait de l'accès au droit commun, aux soins et à la prévention une priorité nationale. En 2023, la Conférence Nationale du Handicap a fait figurer la santé, comme l'un de ses axes stratégiques.

Sous l'effet des progrès scientifiques et de la médecine, les personnes en situation de handicap ont connu, à l'instar de la population générale, une augmentation significative de leur espérance de vie. Celle-ci s'est accompagnée de nouveaux besoins en santé, dans un contexte où les difficultés d'accès aux ressources en santé persistent.

La stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 préconise d'améliorer l'accès aux programmes de dépistages organisés et de garantir l'accessibilité à la prévention primaire et secondaire et l'accès aux soins pour les personnes les plus vulnérables.

Les enjeux concernant le dépistage organisé des cancers pour les personnes en situation de handicap sont non seulement de faciliter leur accès aux soins et au système de santé mais également de renforcer leur accès à ces dépistages pour accroitre leur taux de participation et réduire ainsi le nombre de cancers évitables. Aujourd'hui, seule une personne en situation de handicap sur dix participe aux dépistages organisés (ANCREAI-Fnors 2022).

Au sein des territoires, quels sont les apports d'une collaboration entre les CREAI et les ORS sur ce sujet ?

D'une manière générale, la coopération entre les CREAI et les ORS permet une interconnaissance réciproque, une mutualisation et un partage des compétences.

Sur la thématique du cancer, l'accès par les ORS au Système national des données de santé (SNDS) a permis de croiser les variables de la participation aux dépistages et de la reconnaissance d'une situation de handicap et d'obtenir ainsi leur taux de participation aux dépistages organisés des cancers et proposer une méthode pour le suivi de cette participation.

Cette complémentarité ORS/CREAI facilite le croisement de données quantitatives et qualitatives permettant la mise en évidence de préconisations appliquées et concrètes. Les enseignements tirés de cette collaboration constituent des enjeux pour toutes les parties prenantes, dont les personnes en situation de handicap.

Quels sont les principaux résultats et les suites données à ces travaux ?

Les principaux résultats des travaux menés par l'ANCREAI, la Fnors, les ORS, les CREAI et les Centres régionaux de coordination du dépistage des cancers (CRCDC) de Centre Val de Loire, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie mettent en lumière l'impérieuse nécessité de communiquer, d'informer, de sensibiliser et de former à la fois les personnes en situation de handicap, les professionnels des secteurs sanitaire et médicosocial ainsi que les entourages aux dépistages organisés dans une logique de responsabilité partagée.

Une boîte à outils a permis de porter à la connaissance des différents acteurs concernés des supports d'information et orientation sur les dépistages organisés en privilégiant les outils le plus accessibles.

Deux projets-études financés par l'INCa ont permis de capitaliser les travaux antérieurs. L'un mené par la Fnors, sur le parcours en cancérologie des personnes en situation de vulnérabilité. L'autre avec les CRCDC, pour décliner de façon opérationnelle un plan d'actions. Il s'agit d'une démarche participative, associant à toutes les étapes les personnes en situation de handicap et les professionnels du soin et de l'éducatif d'établissements médico-sociaux.

Ces travaux montrent tout l'intérêt de travailler en complémentarité avec les différents partenaires sur un territoire, qu'il s'agisse des ORS, des CRCDC, des médecins spécialistes, etc. afin de faciliter le parcours de soin des personnes en situation de handicap et contribuer ainsi à les inscrire sur la scène sociale et citoyenne, qui leur revient de plein droit.

Accéder aux résultats de l'exploitation SNDS / Accéder à l'étude ANCREAI-Fnors / Accéder à la boîte à outils D-Pistons

Chiffres clés

En 2022, 15 % des enfants de 5 à 14 ans ont une limitation fonctionnelle sévère et 2 % ont de fortes restrictions dans les activités du quotidien, en France hexagonale[1].

Les allocataires de l'AEEH

Les parents d'un enfant handicapé ou les personnes qui en assument la charge peuvent bénéficier de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) qui est une prestation sociale destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant ou un jeune de moins de 20 ans en situation de handicap. Elle est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et est versée aux parents, par la Caisse d'allocation familiale (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA). En France (hors Mayotte) en 2023, plus de 473 000 enfants sont bénéficiaires de l'AEEH, soit 2,8 bénéficiaires pour 100 enfants de moins de 20 ans.

À l'échelle départementale, les taux d'allocataires de l'AEEH varient de 0,9 allocataires pour 100 enfants dans le Territoire de Belfort à 5,4 dans l'Hérault. Globalement, les taux sont les plus élevés dans les départements du quart sud-ouest et les plus faibles dans les départements du Grand Est, de l'ex-Franche-Comté et de Bretagne.

En fonction de la forme d'accueil ou d'accompagnement nécessaire, les enfants en situation de handicap peuvent être orientés vers différents types d'établissements : les instituts médico-éducatifs (IME), les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep), les établissements pour enfants polyhandicapés, les instituts d'éducation motrice (IEM), les établissements pour jeunes déficients sensoriels mais peuvent aussi être accompagnés par des services.

Les SESSAD, un accompagnement en milieu ordinaire

Les Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) accompagnent les jeunes sur leurs lieux de vie (à domicile, en établissement scolaire, en structure de loisirs...).

En France, on dénombre 1 706 établissements pour 54 085 places, soit un taux d'équipement de 3,4 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

Au sein des départements, le taux d'équipement varie de 0,6 place en Eure-et-Loir à 6,9 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans en Guadeloupe.

1 Drees, enquête Autonomie 2022 en logement ordinaire.

1 TAUX D'ALLOCATAIRES DE L'AEEH - POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 20 ANS – 2023

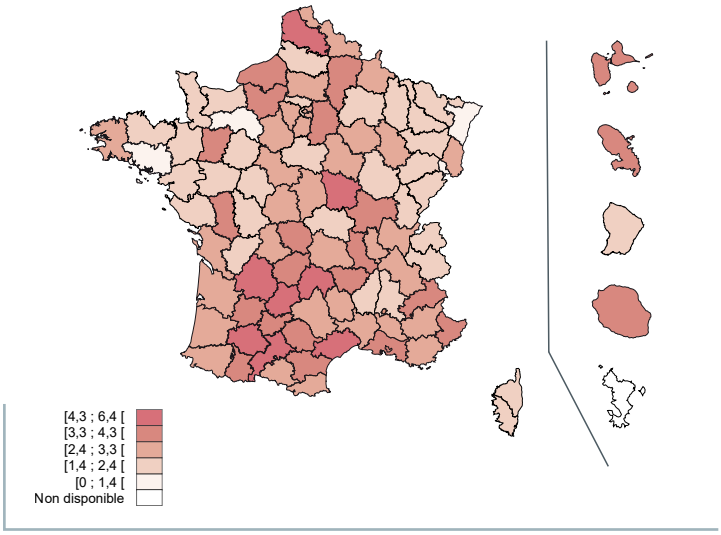

Sources : Cnaf, CCMSA, Insee – Exploitation Fnors.

2 TAUX D'ÉQUIPEMENT EN PLACES DANS LES SESSAD* - POUR 1 000 HABITANTS DE MOINS DE 20 ANS – AU 31 DÉCEMBRE 2022

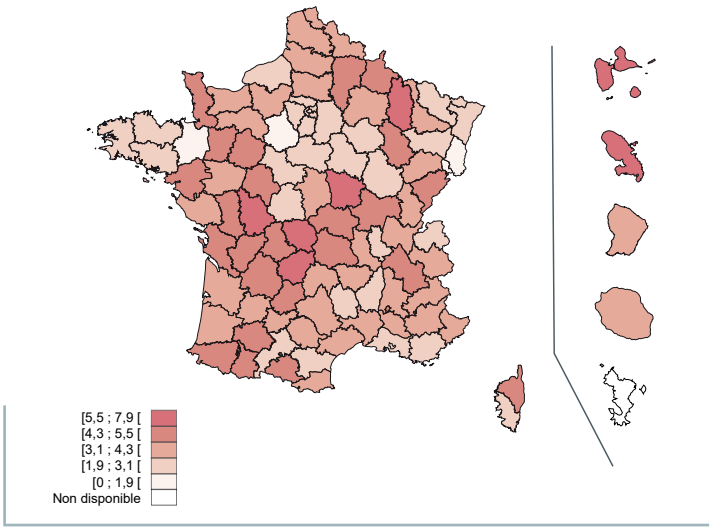

*Hors places d'accueil temporaire

Sources : Sources : Drees, Finess ; Insee, estimation de population 2023 (résultats provisoires arrêtés avril 2024) / (données extraites du Panorama statistique « Cohésion sociale, Travail, Emploi » de la Drees).

Pour accéder aux dernières données statistiques sur cette thématique, consultez la base SCORE-Santé :

SCORE Santé www.scoresante.org

Ouverte à tous, la base SCORE-Santé met à disposition des informations fiables, homogènes et comparables sur la santé de la population et de ses déterminants.

Zoom en région

L'ORS Guadeloupe a réalisé une exploitation des données de l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) réalisée par la Drees et l'Insee entre février 2021 et avril 2022 en France, et une exploitation des séries historiques sur les bénéficiaires des différentes aides sociales destinées aux personnes handicapées. Des informations sur les établissements médico-sociaux de Guadeloupe sont également analysées.

Le handicap en Guadeloupe : 16,5 % de la population concernée

En 2021, 58 500 personnes de 5 ans ou plus sont identifiées en situation de handicap en Guadeloupe. 40 300 personnes se considèrent comme handicapées et seules 25 500 ont une reconnaissance administrative de leur handicap.
Il existe des disparités de ressenti du handicap entre le sexe, l'âge et le type de handicap. Les femmes se révèlent être plus nombreuses à déclarer leur handicap que les hommes (17,9 % contre 14,8 % - taux plus élevés qu'en France hexagonale).
Le taux de handicap croit avec l'âge, pour atteindre son pic chez les 65 ans et plus. Les limitations physiques sévères sont les plus répandues et concernent 10,2 % des personnes de 15 ans et plus, suivies des limitations cognitives, sensorielles et psychiques. En Guadeloupe, il y a davantage de déclarations de ces types de handicap qu'en France hexagonale.

La reconnaissance administrative du handicap n'équivaut pas toujours à un versement d'allocations

L'enquête VQS estime que 82 % des personnes ayant une reconnaissance administrative sont bénéficiaires de prestations sociales en Guadeloupe, contre 65 % des personnes en France hexagonale.
Depuis 2020, il y a une diminution du nombre de bénéficiaires de prestations sociales destinées aux personnes handicapées en Guadeloupe (AAH, APA, AEEH, ACTP, PCH) mais leur taux reste plus élevé qu'en France hexagonale, excepté pour l'APA et l'AEEH.

Le taux global d'équipement en place (hors accueil de jour) pour les adultes est plus faible qu'en France hexagonale

On compte 2,7 places pour 1 000 adultes en Guadeloupe contre 4,2 en France hexagonale.
La proportion de places installées est plus élevée pour la catégorie « tous types de déficiences » suivie des déficiences intellectuelles, des déficiences psychiques et du polyhandicap. En Guadeloupe, aucune place n'est installée en 2021 pour les déficiences sensorielles et motrices, contrairement à la France hexagonale.
Les jeunes n'ont pas de places installées pour les déficiences motrices, et le nombre de places installées le plus élevé concerne les déficiences intellectuelles.

Accéder à l'étude

1 RÉPARTITION PAR TYPE DE HANDICAP ET PAR TERRITOIRE DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES SÉVÈRES DÉCLARÉES

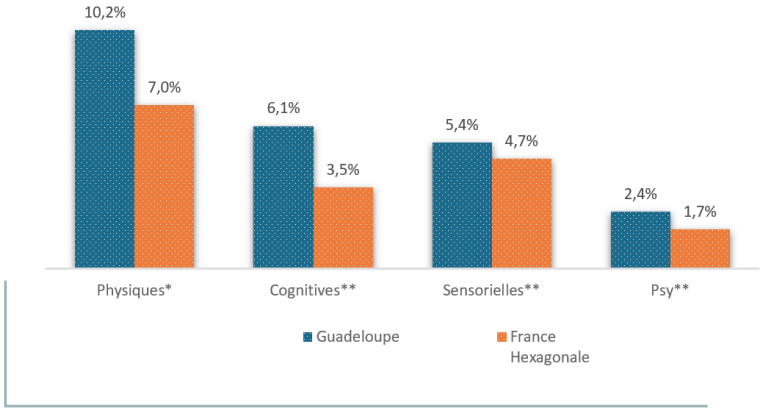

*Hors Corse et Centre-Val de Loire/**Hors Corse
Source : Enquête Vie Quotidienne et Santé, Drees, 2021-2022

2 TAUX D'ÉQUIPEMENT PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT ET PAR TERRITOIRE EN 2021 POUR LES ADULTES – POUR 1 000 HABITANTS DE 20 À 59 ANS

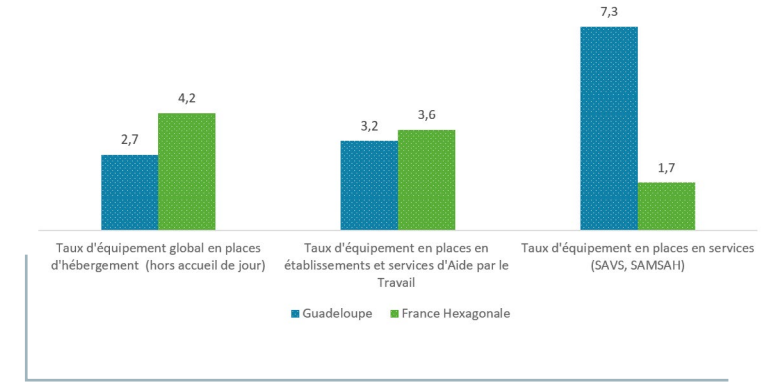

Source : Drees – Exploitation ORSaG

Pour aller plus loin

- Le Rétif S, Moulié C. **Les chiffres-clés du handicap en Normandie.** Hérouville-Saint-Clair : ORS-CREAI Normandie. 2024. 16p.
- **Santé et handicap dans les Pays de la Loire. Chiffres clés.** ORS Pays de la Loire. 2023. 2p.
- **Les personnes en situation de handicap en Corse. Description et insertion sociale.** Ajaccio : ORS Corse. 2022. 41p.

fnors
Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé

62 Boulevard Garibaldi 75015 Paris
Tél. 01 56 58 52 40
www.fnors.org www.scoresante.org

Directrice de la publication : Céline LECLERC (Présidente de la Fnors)
Rédacteurs : Lucile GIRARD (ORS Grand Est), Valérie GONON (ORS Auvergne-Rhône-Alpes), Bernard LEDÉSERT (CREAI-ORS Occitanie), Ilona SERRU (ORS Centre-Val de Loire), Irène STOJCIC (ORS La Réunion), Lise TROTTET (Fnors), Annabelle YON (ORS-CREAI Normandie)
Réalisation et maquettage de la publication : Élodie BROUDIN (ORS-CREAI Normandie), Valérie GONON (ORS Auvergne-Rhône-Alpes), Vanessa LAURENT (Fnors)
Remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce numéro